

Note :

17 / 20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

NCA 57

\* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

Lorsqu'il publia Le principe de responsabilité, le philosophe Hans Jonas avait pour ambition de proposer une refondation des rapports unissant l'homme à la « nature » : considérant que l'homme moderne n'entrait que dans des rapports contractuels avec ses semblables, il en déduisit que cet homme était incapable d'accorder un droit, un avantage ou une protection aux choses non-humaines, étant donné l'absence de tout contrat possible entre les hommes et les choses. Hans Jonas proposa alors de considérer la nature en tant qu'elle est vulnérable : l'homme devient alors responsable face à elle, et la protection qu'il lui octroie échappe finalement au cadre contractuel régissant les échanges en société. Ainsi, la réflexion de Hans Jonas semble s'inscrire dans le cadre d'une double considération de ce que doit être la protection de l'environnement elle-même est appréhendée autant en elle-même — indépendamment de tout contrat passé à avec la nature — que par rapport à ce qu'elle peut apporter à l'homme (une preuve de la moralité de l'homme et un cadre de vie agréable et sûr). La protection de l'environnement aurait ainsi deux finalités.

N°

1/20

Dans une première approche, le notion d'«environnement» est fondée de suppositions : elle désigne l'ensemble des données non-humaines que les sociétés prennent en considération dans leur développement. Dès lors, les ressources naturelles, la topographie, la qualité de l'air ou encore l'atmosphère apparaissent comme autant d'éléments constitutifs de l'environnement considéré comme totalité des phénomènes associés auxquels les individus s'adaptent dans leur vie sociale. L'environnement est ainsi un en-dehors de l'homme, il est l'objet d'échanges avec les sociétés tout en étant vigoureusement séparé d'elles. C'est ainsi que s'interroge sur ce que peut être — ou ce que doit être — la protection de l'environnement pose le problème de la finalité de cette protection ; en effet, si l'environnement est lié à l'homme par des échanges (prélèvement de ressources naturelles, émission de déchets toxiques, etc.), vouloir le protéger ne peut être compris que par rapport aux bénéfices que procurent en retour les sociétés, indépendamment de toute considération d'un environnement ayant une valeur en soi. Différents acteurs se donnent pour objectif (ou pour valeur) la protection de l'environnement : individus engagés dans des mouvements sociaux, collectivités locales préoccupées par le bien-être de leurs habitants, États fiscent des autorisations, des seuils, des interdictions par l'intermédiaire des lois, organisations non gouvernementales ou encore des institutions relevant du droit international. La protection de l'environnement paraît donc concerner

et mobiliser des acteurs à toutes les échelles - du ménage soucieux de sa consommation énergétique à l'autorité internationale élaborant des seuils maximum de pollution -

Se pose alors le problème de moyens dont disposent ces acteurs : les tentatives de régulation par le marché ou par l'État ne semblent pas produire les mêmes effets que des choix de consommation motivés par des valeurs. Il apparaît ainsi un divorce entre deux types d'acteurs : les acteurs institutionnels sont à même d'édicter des normes juridiques en vue de protéger l'environnement, tandis que d'autres acteurs se mobilisent afin d'infléchir la position des acteurs institutionnels. Le problème réside peut-être dans l'efficacité produite par ces deux types d'acteurs. En quoi la protection de l'environnement, impératif à une époque où la pollution et l'épuisement des ressources naturelles s'accroissent, exige-t-elle son appropriation par l'ensemble des sociétés pour que se prise en charge par les acteurs institutionnels soit un succès ? Dans un premier temps, nous verrons que la protection de l'environnement est devenue un enjeu majeur de nos sociétés, autant du point de vue des menaces effectives pesant sur l'environnement que du point de vue de l'attention croissante ~~sur~~ que les populations des pays développés accordent à la question environnementale. Il vaudra dans un second temps que les États et les marchés, en tant qu'acteurs institutionnels, disposent d'un certain nombre de moyens visant à mettre en œuvre la protection de l'environnement. Toutefois, nous

montresors. qu'au-delà de ces auteurs institutionnels,  
seule l'appropriation de la question environnementale  
par l'ensemble du corps social (mobilisations  
collectives, transformation des habitudes de consommation,  
diffusion des valeurs de protection de la nature) et  
sa refondation sont nécessaires afin d'inciter les  
acteurs institutionnels à ~~prendre~~ mettre en œuvre  
d'ambitieux moyens de protection de l'environnement.

ne rien  
écrire  
dans

la  
partie  
barrée

Nous allons d'abord montrer que la protection  
de l'environnement est devenue un enjeu majeur de notre  
époque, autant du point de vue objectif de  
l'aggravation de la pollution et de l'épuisement des ressources  
que du point de vue de l'opinion qu'en ont les  
populations des pays développés.

Les phénomènes liés à la pollution de l'environnement  
n'ont jamais été aussi manifestes et importants qu'aujourd'hui.  
La pollution de l'environnement renvoie à plusieurs réalités  
distinctes : la pollution dite atmosphérique, relève de l'émission  
de gaz à effet de serre, et notamment de dioxyde de carbone  
( $\text{CO}_2$ ) et de méthane. La pollution de l'air consiste  
en une augmentation de la concentration des particules

N°

4/10

Note :

20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

\* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

lourdes - dans l'air que nous respirons - produite par l'activité industrielle et les moyens de déplacement utilisant des énergies fossiles. Sans faire de liste exhaustive des phénomènes polluants, peut-être faut-il préciser que les dernières années ont vu se succéder des débats et des conflits d'auteurs autour de la pollution des sols (produite notamment par l'agriculture extensive d'une région française telle que le pratage ou par l'extraction de gaz de schiste aux États-Unis). Considérons la pollution atmosphérique à l'échelle mondiale et son évolution depuis près de six décennies : d'après la Banque mondiale, l'émission de  $\text{CO}_2$  réalisée par toutes les aires géographiques du monde n'a cessé de croître depuis 1960. Il apparaît en effet (document 7a) que l'émission de  $\text{CO}_2$  par tête a globalement augmenté dans toutes les aires depuis 1960 : de 15,5 tonnes pour l'Amérique du Nord en 1960 à 16,5 tonnes en 2014, ou encore d'une tonne par tête pour la Chine en 1960 à 7,5 tonnes par tête en 2014. C'est d'autant plus inquiétant si l'on considère que l'accroissement démographique aggrave les émissions totales de chaque aire géographique, notamment en Afrique du Nord et Moyen-Orient, et en Chine. On peut toutefois remarquer que l'Union Européenne et l'Amérique

N°

5/20

du Nord ont vu leurs émissions de CO<sub>2</sub> par tête fortement croître de 1960 aux années 1970 (par exemple de 15,5 tonnes par tête à 24 tonnes par tête en Amérique du Nord) avant de connaître une diminution tendancielle jusqu'à aujourd'hui. Ce phénomène semble résulter du processus de désindustrialisation entamé dans ces deux aires géographiques à la fin des années 1970, en lien avec la diminution des gains de productivité de l'industrie dans ces années et donc avec l'affaiblissement du paradigme fordiste. Cela rejoint le modèle théorique de la courbe environnementale de Kuznets, ~~sur~~ évoqué par André Meinie dans son article « Controverses autour de la courbe environnementale de Kuznets » (document 76) : le passage des pays industrialisés à des économies dites post-industrielles, en lien avec l'augmentation du revenu par habitant, aboutirait à une réduction de la pollution. Bien qu'un pays comme la France ne saurait trop rapidement être qualifié de post-industriel (seulement 20% de la population active), il est juste d'affirmer <sup>qu'ils représentent</sup> que la diminution de ~~activités~~ la part de l'industrie dans l'économie entraîne une baisse des polluants émis par les activités industrielles). Toutefois, même si les émissions de CO<sub>2</sub> par tête ont diminué en Union Européenne et en Amérique du Nord au point de tendre à retrouver, en 2014, le niveau qu'elles avaient en 1960, elles restent conséquentes — d'autant plus que la population a augmenté dans ces pays).

Remarquons que les niveaux maximum d'émissions de CO<sub>2</sub> sont atteints dans des pays particuliers et pour des secteurs particuliers. D'après le Classement fortune 2016 pour le chiffre d'affaires et le nombre de salariés (document 2), les deux entreprises les plus polluantes (parmi les dix plus grandes entreprises mondiales) sont situées en Chine : il s'agit de la China National Petroleum Company (625 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> en 2016) et de Sinopec (197 millions de tonnes). Les trois entreprises les plus polluantes de ce classement ne sont incluses dans le secteur du pétrole et du gaz. Enfin, les cinq entreprises les plus polluantes de ce classement sont réparties sur trois pays différents : deux d'entre-elles sont chinoises (on l'a vu), deux autres sont localisées aux États-Unis, et la Royal Dutch Shell est une entreprise européenne, et plus précisément néerlandaise. Nous en déduisons que la protection de l'environnement, lorsqu'elle passe par la limitation de la pollution atmosphérique, ne peut se limiter à la pollution et des moyens d'action à l'échelle internationale.

La pollution (de l'atmosphère, des sols, etc.) n'est pas le seul phénomène qui tend à faire de la question environnementale un impératif : l'épuisement des ressources naturelles doit apparaître comme une autre menace pour l'environnement et les sociétés humaines. Elinor Ostrom, dans La gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles, remarque

ainsi qu'il est rare qu'une semaine se passe sans que la presse fasse état du danger de destruction d'une ressource naturelle précieuse). Les exemples sont nombreux : il donne l'exemple de la surpêche dans le bayou Georges (et donc de la disparition d'espèces animales), mais nous pourrions également songer au processus de déforestation ayant actuellement cours en Amérique du Sud, ou encore à la fin programmée des réserves d'hydrocarbure. L'épuisement de certaines ressources naturelles provient des fortes demandes et de l'absence de régulation sur les matières premières utilisées dans le processus de production sur certains marchés. Cette forte demande est notamment visible sur les marchés de l'automobile et de l'équipement des ménages en électroménager. Ainsi, d'après les résultats d'une enquête de l'INSEE (le protéger l'environnement un objectif pour une grande majorité de Français?) publiée en 2007, les téléviseurs et les halogènes font l'objet d'une forte demande de la part des 25% de ménages les disposant du meilleur niveau de vie : près de 50% de ces ménages ont plus de deux téléviseurs, et environ 26% de ces ménages ont plus d'un halogène. Les conséquences de cette forte demande sont triples : d'une part, les ressources (minérales et énergétiques notamment) utilisées dans le processus de production s'épuisent plus rapidement ; d'autre part, ces biens seront plus nombreux à rejoindre des décharges sans pouvoir être recyclés ; enfin, la consommation d'électricité augmente. L'appareil de même que certaines professions

ne rien  
écrire  
dans

la  
partie  
barrée

Spécialité/option : \_\_\_\_\_

Repère de l'épreuve : \_\_\_\_\_

Épreuve/sous-épreuve : \_\_\_\_\_

(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Note :

20
----

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

\* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

et catégories sociales sont plus susceptibles d'acquiescer deux automobiles... (48% des ménages dont la personne de référence est un chef d'entreprise ou un membre d'une profession libérale possédant plus de deux automobiles en 2008). L'article (L'équipement automobile, entre contrainte et distinction sociale) nous apprend également que la part des ménages disposant de deux automobiles au plus a augmenté entre 1991 et 2008, et ce dans toutes les PCS... (document 6b). Les conséquences en sont les mêmes que précédemment : la production des automobiles en masse, répondant à une forte demande, entraîne la ~~donc~~ une forte utilisation de ressources naturelles (en quantité finie) dans le processus de production, ainsi qu'une pollution de l'air et de l'atmosphère accrue par un nombre plus important de véhicules en circulation.

C'est dans le contexte d'une pollution aggravée et d'une intensification de l'utilisation des ressources naturelles que la protection de l'environnement apparaît ~~de~~ comme un impératif et un enjeu ~~croissant~~ de plus en plus important de nos sociétés. Ainsi, d'après Pierre Creffet et

N°

1

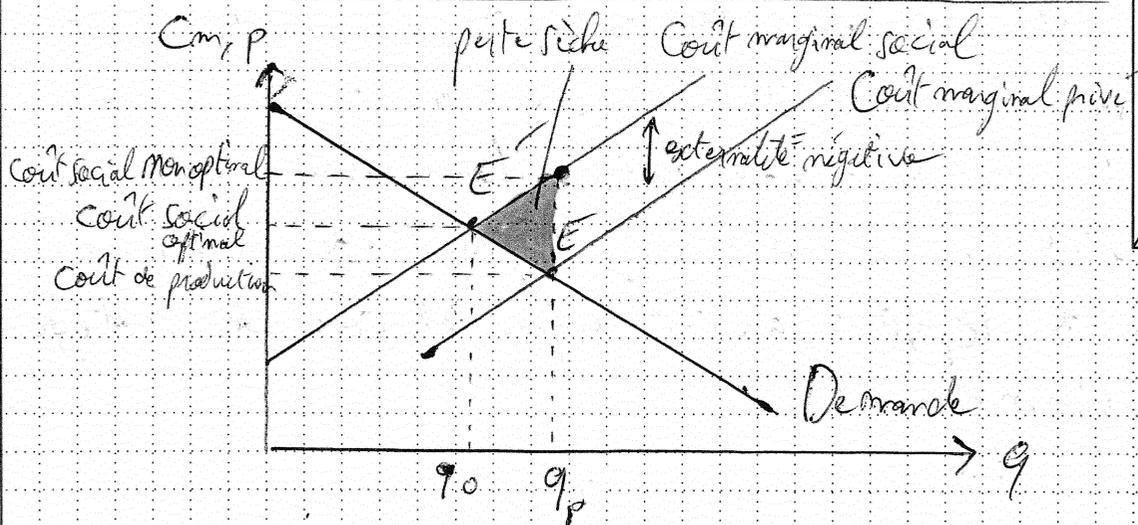
Valéry Mayard, la proportion des Français se déclarant très sensibles à l'environnement a globalement cru, quelle que soit la propriété sociale considérée (document 5), entre 1995 et 2010. Cette proportion a parfois augmenté d'une dizaine de points (individus vivant dans des communes de 20 000 à 100 000 habitants ; individus dont les revenus mensuels se situent entre 900 et 1500 euros ; ou encore les retraités, ce qui s'explique par l'arrivée à la retraite de générations plus concernées par l'environnement que les générations les ayant précédées). L'attachement de cette catégorie importante accordé à la question environnementale s'explique peut-être par la diffusion de valeurs post-matérialistes selon lesquelles les individus, qui moins préoccupés par leur subsistance, peuvent se tourner vers des enjeux dépassant leurs intérêts immédiats. C'est notamment l'idée que propose Ronald Inglehart et Daniel Bell, celle-ci semble confirmée par l'article, puisque les individus les moins rémunérés (moins de 900 euros par mois) sont aussi les moins nombreux, en proportion, à se déclarer très sensibles à l'environnement.

Ainsi, l'aggravation de la pollution et l'importante utilisation de ressources naturelles (limitées et finies) dans le

processus de production tendent à faire de la protection de l'environnement un impératif et un enjeu préoccupant pour un nombre de plus en plus importants de personnes dans les sociétés où se diffusent des valeurs post-matérialistes. Nous allons voir que l'État et les marchés disposent de plusieurs instruments afin de répondre à cet enjeu et donc de protéger l'environnement.

Il est tout d'abord possible de considérer les dommages causés à l'environnement par l'activité productive comme des externalités négatives: elles augmentent le coût social de la production sans ~~transiter~~ transiter par le marché et les prix. Considérons par exemple une usine d'aluminium vecteur d'une pollution importante. Le coût marginal de l'entreprise, lorsqu'elle produit, est inférieur au coût marginal social (celui de la population résidant à proximité de la ville l'usine). Ainsi la satisfaction de la demande par la production d'aluminium opérée par l'usine entraîne une externalité négative. En considérant que l'entreprise maximise son profit lorsque le prix de l'aluminium rencontre le coût marginal de la production d'aluminium, il est possible de modéliser l'externalité négative produite par l'activité de l'usine comme v

La pollution de l'air : une externalité négative



ne rien écrire dans

la partie barrée

L'entreprise cherche à atteindre l'équilibre optimal pour elle (E) : elle produit alors une quantité  $q_p$  d'aluminium. Mais l'optimum social (E'), lui, ne peut être atteint que si une quantité optimale  $q_0$  est produite. Arthur Cecil Pigou a proposé une solution pour remédier à cette externalité négative : une taxe d'un montant égal à celui de l'externalité (qui est donc considérée par hypothèse comme mesurable). Cette taxe entraîne alors l'augmentation du coût marginal privé, faisant entraîner le déplacement vers le haut de la droite lui correspondant, et donc l'égalisation du coût marginal privé avec le coût marginal social. Ainsi, c'est l'intervention de l'État (au travers de la fiscalité) qui conduit à une diminution de la production optimale pour la société en terme de production. Dans son intervention, l'État peut également inciter ou dissuader la consommation de certains produits jugés trop polluants. Il prend alors en charge des

Spécialité/option :

Repère de l'épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :

(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Note :

20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

\* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

biens tutélaires, au sens où Richard Musgrave les définit, à savoir des biens dont la consommation est fonction des incitations et désincitations effectuées par l'État. Des primes peuvent ainsi être accordées aux acheteurs de voitures électriques afin de réduire (ou d'empêcher l'augmentation) la consommation de véhicules diesel, par exemple.

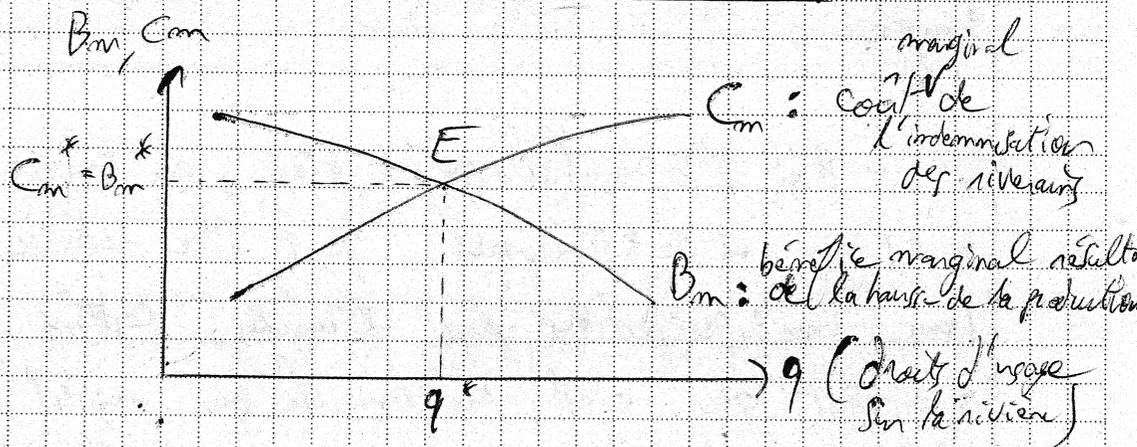
Malgré l'intervention de l'État, au travers des apports de A. Pigou et de R. Musgrave, peut être remise en cause. Dans une perspective plus libérale, certains auteurs considèrent que c'est au marché que revient la fonction de protéger l'environnement en vue d'atteindre des optima environnementaux qui soient également des optima économiques. Ronald Coase a par exemple critiqué la taxe d'A. Pigou et a proposé un ~~inst~~ protocole plus libéral visant à limiter la pollution considérée comme externalité négative. Il prend l'exemple d'une rivière qui serait polluée par une usine. La solution consisterait alors, pour l'État, à attribuer arbitrairement le droit d'usage de la rivière à l'entreprise ou au riverain. Si c'est à l'entreprise qu'on l'accorde

N°

13/00

On peut parler d'une politique de laissez faire : les riverains négocieraient alors avec l'entreprise et lui achèteraient des droits d'usage sur la rivière (et donc une diminution de ~~cette~~ la pollution de celle-ci) afin d'indemniser les diminutions réclamées de la production. À l'inverse, si l'État accorde aux riverains le droit d'usage, il mène une politique dite du « pollueur-payeur » : c'est à l'entreprise qu'il conviendra d'indemniser les riverains en leur achetant des droits d'usage sur la rivière.

### La politique du pollueur-payeur



L'équilibre ( $E$ ) ainsi atteint est un optimum économique et environnemental, ~~atteint~~ et sa particularité est d'avoir été atteint à la suite d'une décision minimale de l'État.

Toutefois, la protection de l'environnement ne semble pas subordonnée au choix a priori d'une solution plus étatisée ou plus libérale. Il est même possible de mettre en œuvre des politiques faites pour un

rien  
rire  
ans

a  
rtie  
rrée

role aussi grand à une institution dirigée et à un marché. Il en va ainsi de la mise en place de marchés des droits à polluer (notamment, depuis 2005, dans l'Union Européenne). Une institution (nationale ou dans le cas européen, internationale) fixe un plafond maximal de pollution sur l'aire géographique qu'elle administre. Il s'agit d'une opération dirigée et régulatrice. Ensuite, des droits à polluer sont également répartis entre les régions et/ou les entreprises du territoire considéré, de sorte que chaque entreprise a un plafond maximum de pollution et que la somme totale des droits à polluer soit inférieure ou égale au seuil maximum défini par l'institution régulatrice. Enfin, un marché des droits à polluer est mis en place : les entreprises peuvent librement acheter et vendre des droits à polluer. Au final, non seulement le seuil maximal de pollution n'est jamais considéré dépassé à l'échelle du territoire considéré, mais cette solution a l'avantage de permettre aux entreprises dont les technologies sont plus anciennes de polluer davantage sans avoir à payer des coûts trop importants.

Ainsi, des acteurs institutionnels opérant à des échelles nationales ou à l'échelle supranationale (État, marché des droits à polluer, institutions européennes, ...)

sont à même de mettre en place des politiques et des réglementations visant à protéger l'environnement. Nous allons désormais montrer que cette attitude n'est toutefois pleinement réalisée que lorsque l'ensemble de la société s'approprie les questions de protection de l'environnement.

ne rien  
écrire  
dans

la  
partie  
barrière

Lorsque les initiatives des acteurs institutionnels sont jugées insuffisantes, des acteurs disposant d'un faible pouvoir de décision (voire n'en disposant pas du tout) sont amenés à prendre leurs initiatives propres afin d'œuvrer pour la protection de l'environnement (en fonction de l'idée qu'ils s'en font). Eliason Ostrom, dans l'ouvrage que nous avons précédemment cité, explique ainsi que jusqu'à l'année de parution de son travail, ni l'État ni le marché ne sont parvenus à limiter l'utilisation des ressources naturelles d'une manière véritablement convenable, c'est-à-dire de façon à assurer la viabilité à long terme de ces ressources. Dès lors, des collectivités (des communautés) tâchent de prendre en charge eux-mêmes cette utilisation différenciée et équilibrée devant être faite de ces ressources... (avec des degrés de réussite divers). Au-delà de la gouvernance (décentralisée) des ressources naturelles, on observe qu'un nombre important de mouvements sociaux ont porté la

N°

16.1...

Spécialité/option :

Repère de l'épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :

(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Note :

20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

\* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

question de la protection de l'environnement depuis les années 1970. Les mouvements altermondialistes, qui se sont par exemple manifestés avec vigueur lors de la conférence de Paris (le COP 21, en 2015), apparaissent ainsi comme des mobilisations essentiellement orientées vers la défense de l'environnement en tant que tel, et donc vers la défense de valeurs plutôt que d'intérêts. Les mouvements liés à l'écologie apparaissent ainsi comme des nouveaux mouvements sociaux, au sens où les définit Alain Touraine (La production de la société) : la protection de l'environnement apparaît comme une valeur centrale porteuse d'une conception totale du monde (et pas une conception visant à satisfaire des intérêts particuliers ou à refuser purement et simplement le monde social). Protéger l'environnement, c'est donc aussi militer en sa faveur. Les mouvements sociaux qui s'impliquent dans la question environnementale disposent de tout un ensemble d'actions possibles, s'inscrivant dans une répétition d'actions collectives, c'est-à-dire selon Charles Tilly dans un ensemble de pratiques héritées et constamment réinterprétées. Les actions spectaculaires menées par des organisations non gouvernementales telles que WWF

N°

17/20

ou Greenpeace agit ainsi à protéger l'environnement  
directement et indirectement - en diffusant des  
valeurs et des moyens d'action dans le corps  
social, ainsi que des savoirs -

Toutefois, la protection de l'environnement,  
si elle passe par des mobilisations collectives et des  
initiatives locales, doit également être appropriée par l'ensemble  
des individus d'une société, sous peine de rester partielle.  
Il est ainsi important, à cet égard, de s'interroger sur les  
groupes sociaux qui, au sein d'un pays, se préoccupent  
peu de l'environnement. Il est ainsi remarquable de  
constater qu'en 2010, ce sont les individus âgés de moins  
de 25 ans qui ont été les moins nombreux (en proportion)  
à se déclarer (très sensibles) à l'environnement: seulement  
31%, d'après l'enquête (Conditions de vie et aspirations  
des Français) du Cnedec, datée de 2011 (document 5).  
Envisageons alors la question environnementale par rapport  
à sa prégnance dans la société. La sensibilité à l'environnement  
apparaît comme le produit d'une socialisation: elle est  
intériorisée - en tant qu'ensemble de valeurs et de normes -  
par les individus au contact de certains groupes sociaux, ou  
de certaines institutions telles que l'école. La protection  
de l'environnement n'est dès lors possible que si un grand  
nombre d'individus y sont sensibles - surtout dans des  
pays démocratiques où l'aggrégation des opinions politiques  
conduit à l'élection de représentants - Remarques

rien  
rire  
ans  
  
a  
rtis  
rée

également que la diffusion des valeurs de protection de l'environnement dans le corps social pourrait conduire à la ré-évaluation, par les individus, de leurs pratiques de consommation (telles que le fait de disposer d'un grand nombre d'appareils électroménagers ou d'automobile, comme nous le mentionnions précédemment). De plus, les fonctions de consommation individuelles incluraient toute une (contrainte environnementale) : la maximisation de l'utilité du consommateur, si l'on considère par exemple un panier de  $n$  biens, dépendrait de  $(n+1)$  variables :  $n$  quantités, et une fonction de ces quantités, caractérisant la prise en compte des conséquences environnementales de cette consommation. C'est ce qui se joue, dès aujourd'hui, la pratique du boycott : lorsque un produit est boycotté, ~~cela signifie que les~~ fonctions d'utilité liées à ce produit sont toutes nulles, et ce pour des raisons exogènes à la seule consommation de ce bien.

Enfin, il apparaît que l'appropriation de la protection de l'environnement par la société suppose également une certaine réflexivité vis-à-vis de la notion même d'environnement. C'est ainsi que Philippe Descola, dans La Composition des mondes (2014), invite ses lecteurs à refuser la conception instrumentale d'un environnement <sup>auquel</sup> les hommes ne devraient que s'adapter. Plutôt que de considérer l'environnement, la nature, comme ex-dehors

de l'homme, il propose de conceptualiser la nécessaire coexistence du monde humain et du monde non-humain, et d'en déduire des principes capables de transformer les catégories et institutions de nos sociétés. On voit là encore l'importance du processus de socialisation : P. Descola considère ainsi que nos catégories actuelles, inaptées à opérer les transformations des rapports entre l'homme et la nature, sont (héritées par la tradition). Ainsi, il appartient aux sociétés non seulement de s'approprier la protection de l'environnement, mais également de reformuler celle-ci sur des bases théoriques et juridiques nouvelles. Il s'agit d'un véritable appel à une transformation anthropologique.

ne rien  
écrire  
dans

la  
partie  
barrée

En conclusion, protéger l'environnement signifie tout à la fois mettre en place des mesures et des lois et se mobiliser dans le cadre de vastes mouvements afin que celles-ci soient les plus ambitieuses possible. Cela suppose nécessairement de diffuser de nouvelles normes et des valeurs dans le corps social, de façon à infléchir les pratiques de consommation ainsi qu'à transformer le rapport qu'entretient l'homme avec son environnement.

N°

20/20